



ASSEMBLEE IUFE

Margarita Sanchez-Mazas
Présidente
margarita.sanchez-mazas@unige.ch

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée de l'IUFE
du 29 septembre 2011
Pavillon mail, salle PM 015, de 17h00 à 20h00**

Membres présents :

Corps professoral

Prof. Margarita Sanchez-Mazas, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation;
Prof. Andreas Müller, Faculté des sciences;
Prof. Jean-Luc Dorier, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ;

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche :

Rémy Kopp, chargé d'enseignement, Institut universitaire de formation des enseignants;
Marianne Jacquin, chargée d'enseignement, Institut universitaire de formation des enseignants ;
Dominique Isabelle Mili, chargée d'enseignement, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation;

Membres invités :

Simon Toulou, responsable des stages et des FT, directeur-adjoint ad-intérim ;
Claire FOREL, Présidente de la Commission des oppositions

Etudiant-e-s

Naomi Anderegg, étudiante, AFE, Institut universitaire de formation des enseignants ;
David Pillonel, étudiant, AFE, Institut universitaire de formation des enseignants ;
Claire Ragno Paquier, étudiante, Institut universitaire de formation des enseignants ;
Victoria Beffa, étudiante, Institut universitaire de formation des enseignants ;

Membres invités de manière permanente et présents :

Prof. Bernard Schneuwly, directeur, Institut universitaire de formation des enseignants ;
Marti Ruiz-Altaba, représentant des enseignants du secondaire II, UNION ;
Isabelle Maulini, représentante des enseignants du primaire, SPG ;
Raphaël Fornallaz, représentant des enseignants du secondaire I, FAMCO, remplacé à l'avenir par Stéphanie Castanier, présente ce jour.

Absents – excusés :

Sonia Bühler, adjointe à la direction, Institut universitaire de formation des enseignants ;
Catherine Walther Green, conseillère aux études, Institut universitaire de formation des enseignants ;
Prof. Marcel Crahay, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ;
Greta Pelgrims, maître d'enseignement et de recherche, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ;
Isabelle Maulini, représentante des enseignants du primaire, SPG ;
Prof. Jérôme David, Faculté des lettres;

François Bertagna, représentant Union du Corps Enseignant Secondaire Genevois, UCESG
Charles Heimberg, FAPSE

Prise du procès-verbal :

Laurence Verdesi, secrétariat IUFE

Après avoir salué les personnes présentes, la présidente ouvre la réunion et propose de passer à l'ordre du jour.

1. Approbation du dernier PV d'Assemblée (annexe 1)

Le PV de l'assemblée du 6 juin 2011 est approuvé avec les modifications suivantes :

Page 3 « Rémy Kopp souhaiterait que tous les documents, y compris ceux qui sont déposés sur le site internet, soient datés et signés.

Correction du nom Vuillemin.

Page 4 « cette distinction permet de clarifier d'une part ce vers quoi tend la formation, étant entendu que l'atteinte... ».

Pour le domaine 1..., Alinéa 4 (et non 3).

David Pillonel, Naomi Anderegg et Stéphanie Castanier s'abstiennent pour la validation du PV au vu du fait qu'ils n'étaient pas présents à cette séance.

PV approuvé avec les amendements : 6 oui, 3 abstentions.

2. Commission des oppositions : fonctionnement

Claire Forel rappelle que les oppositions sont régies par le règlement interne des oppositions de l'Université de Genève (RIO), lequel stipule que les oppositions ne peuvent être formées que sur les conditions dans lesquelles s'est déroulé l'examen, mais pas sur la note attribuée.

Une opposition peut être formée dans un délai de 30 jours après la notification d'une décision. Les faits qui motivent cette opposition ainsi que les griefs invoqués doivent être clairement exposés.

La procédure retenue par la Commission RIO de l'IUFE consiste à renvoyer la décision d'acceptation ou de refus de l'opposition à l'instance qui l'a prise, avec exposé des motifs, pour permettre à celle-ci d'accepter ou non les recommandations de la Commission.

L'égalité de traitement se doit d'être respectée. Les voix d'opposition sont clairement mentionnées sur les décisions prises.

La Commission des oppositions est constituée par :

Claire FOREL, Présidente de la Commission et corps professoral

Anne SGARD, corps professoral

Isabelle GRIN, enseignante et chargée d'enseignement

Michel CORAY, enseignant et chargé d'enseignement

Catherine WALTER GREEN, conseillère aux études, voix consultative

Ses membres sont désignés par le Directeur de l'IUFE.

Il existe une jurisprudence permettant l'étude des oppositions formulées, ainsi qu'un classeur de suivi des décisions prises.

Le cas échéant, la Commission des oppositions statue dans le cadre d'un examen, dans le cadre d'une exclusion, dans le cadre d'un plagiat suspecté ainsi que sur la question des conditions appliquées pour la validation des stages.

La Commission ne consulte pas obligatoirement les enseignants qui ont attribué la note.

Elle analyse, délibère, statue sur la base des éléments qui lui sont communiqués, mais elle renvoie systématiquement la décision à l'autorité qui a pris la décision initiale afin que cette dernière puisse statuer à la lumière des nouveaux éléments.

Le recours sera ensuite transmis, si nécessaire, en deuxième instance à la Chambre administrative.

La Commission des oppositions a traité environ 15 à 20 dossiers depuis janvier 2011.

3. Validation des stages en responsabilité, retour aux enseignants intéressés (annexe 2)

Simon Toulou relève qu'en juin 2011, l'IUFE s'est trouvé confronté à un problème d'incompatibilité entre le règlement FORENSEC et le règlement du DIP en matière de seconde chance offerte à un étudiant en cas d'examen non acquis (le règlement FORENSEC prévoyait une seconde chance alors que le règlement du DIP stipulait qu' « une période de stage dévolue aux étudiants ne peut pas être prolongée ». Dès lors, une négociation a été mise en place.

Le DIP a fait une exception pour une année et a accepté la dizaine d'étudiants placés car leur direction d'établissement ne souhaitait pas les conserver.

En cas de non acquis, deux types de stages existent selon le document présenté et commenté par Simon Toulou.

Il est précisé que les personnes qui encadrent le stagiaire sont payées au même titre que les EDAC. Pour plus de précisions, il est préférable de s'adresser directement au DIP.

Par contre, les stagiaires en duo ne touchent aucune indemnité compensatrice.

Simon Toulou précise également que la lettre de soutien pour le stage de rattrapage en duo est une démarche qui se fait entre le formateur et l'étudiant qui peut tout à fait se retirer de l'examen.

Le document « Règlement interne aux stages : complément du règlement Forensec est commenté, retravaillé et modifié. La version définitive adoptée par l'Assemblée

<D:\VERDESIBureau\STAGE EN RESPONSABILITE - COMPLEMENT REGLEMENT FORENSEC IUFE.pdf>

4. Informations de la Présidence

Questions des représentants des étudiants : Etudiants MASE2 qui auraient vu sur le web un PV d'examen erroné.

Bernard Schneuwly précise qu'il ne s'agit pas d'une erreur administrative. Il y a plusieurs types de cas :

Parfois, nous avons omis d'inscrire (ou de réinscrire) la personne pour une des attestations de suivi sur le terrain;

Parfois, les CE ne nous ont transmis que l'attestation II pour le suivi sur le terrain au lieu de nous transmettre les DEUX attestations d'un coup, ce qui ne nous a pas permis d'enregistrer les réussites;

Parfois, c'est lors du traitement des résultats par le système de gestion des examens (qui dépend de la Division informatique de l'Université et absolument pas de l'IUFE) que le traitement de la réussite du module "Pratique" sur la base des trois attestations obtenues ne s'est pas fait.

Ce problème est désormais réglé nous a dit la Division informatique.

Nous estimons ce nombre de cas à une trentaine. Nous n'avons pas de moyens simples de vérifier "combien exactement d'étudiants ont été victimes de ces erreurs". Il faudrait comparer ligne à ligne deux fichiers d'un peu plus de 2000 pages chacun.

Certaines écoles auraient reçu les résultats de leurs stagiaires sous forme de liste avec la mention « réussi » ou non. Si une telle information a circulé entre l'IUFE et le DIP, les représentants étudiants aimeraient connaître les informations transmises, le moment choisi pour faire circuler ladite information et savoir si les éventuelles erreurs ont été corrigées avant et/ou après.

En principe, nous envoyons (par e-mail ou courrier) aux Directions générales CO et PO une liste des réussites par diplôme, produite automatiquement par le système de gestion des examens, au format pdf, qui contient uniquement le nom, le prénom, et le numéro d'immatriculation de l'étudiant-e.

Le message d'accompagnement précise d'ordinaire que l'absence d'un nom sur cette liste ne signifie pas nécessairement que la personne est en échec, mais simplement que la personne n'a pas terminé.

Cette année, nous renverrons à l'issue de la session d'août deux séries de listes, une pour les réussites d'août, et une pour les réussites de mai-juin (de façon à ce que les salaires puissent être corrigés rétroactivement lorsque cela peut être le cas).

A titre d'exemple, la liste des réussites MASE de février 2011 (en attaché). Sans voir les listes que citent les représentant-e-s étudiant-e-s, il est difficile de savoir si nous parlons des mêmes listes de réussites.

D'autres listes (format excel) ont été produites à la demande de la Direction de l'IUFE; ces listes-là sont à usage interne uniquement et nous permettent par exemple de savoir à quels examens nous devons (ré-) inscrire les étudiant-e-s pour la session suivante.

Bernard Schneuwly ajoute que la liste est systématiquement envoyée à l'issue de chaque session, le 15 juillet pour l'été, et fin août/début septembre pour maintenant.

Ce point n'a pas à être discuté dans le cadre de l'Assemblée de l'IUFE, mais abordé directement entre la Direction et l'AFE.

Par ailleurs, d'autres listes sont remises par la Direction. Ces listes sont destinées à régler les problèmes de stagiaires etc...

Seules les RH et la Direction en ont connaissance, ces listes ne circulent pas.

Officiellement les listes sont envoyées après que les étudiants aient connaissance de leurs résultats, et le cas échéant, de leur échec.

Raphaël Fornallaz souligne qu'il est primordial d'éviter tout problème juridique de protection des données.

Il demande qu'à l'avenir que les dates soient vérifiées et qu'aucune liste ne soit transmise à l'avenir sans avoir la certitude qu'elles ne comportent pas d'erreur.

Bernard Schneuwly ajoute que l'IUFE a essayé d'anticiper et a dès lors envoyé ces listes afin que les établissements puissent faire leur choix et engagent rapidement (plus de la moitié des engagements s'est fait entre le 9 juin et le 19 juillet 2011, à savoir 134 nouveaux engagements).

5. Les représentant-e-s

La Présidente informe :

les représentants des étudiants sont désormais :

David PILLONEL et Naomi ANDEREGG pour l'AFE ;
Stéphanie CASTANIER pour la FAMCO ; (ce membre doit être approuvé par l'assemblée)
Isabelle MAULINI pour la SPG ;

Claire RAGNO PAQUIER pour l'ADEFEP ;
Joaquim DOLZ au Comité de programme de la MESP ;
Coralie DELORME, membre invitée en tant que collaboratrice scientifique responsable de l'organisation des stages (ce membre doit être approuvé par l'assemblée)
Remplacement à prévoir de Monica GATHER THURLER en tant que représentante de la FORDIF (ce membre doit être approuvé par l'assemblée)

Ce point sera repris lors de la prochaine Assemblée de l'IUFE.

Au sujet de **la formation continue** :

Un groupe de travail a été organisé.

Une proposition de création d'une Commission interne chargée de la formation continue des enseignants primaires, secondaires et spécialisés genevois a été faite.

Ce point sera repris lors de la prochaine Assemblée de l'IUFE.

Un grand nombre de points non abordés sont reportés à la prochaine Assemblée fixée au mercredi 2 novembre 2011.

La séance est levée à 19h45